

Quand l'honorable *Yen* ¹⁾, qui reçut le titre posthume de *Wou-houei*, gouverna la région de *Tong-p'ing* ²⁾, le peuple le chérit et les fonctionnaires le craignirent; son administration fut comme celle d'un dieu. Il honora tout spécialement le directeur (*t'i tien*) de la communauté taoïste *Tchang Tche-wei*, dont le nom en religion est *T'ien-yi tseu*; ce *Tchang* avait à l'origine le nom personnel de *Tche-wei*; mais, plus tard, ayant eu la chance d'être connu de l'empereur, celui-ci lui conféra le nom personnel de *Tche-chouen* ³⁾; (*Yen Wou-houei*, *T'ien Yi-tseu* et *Tchang Tche-wei*) délibérèrent sur la restauration du temple et des statues dans leur état primitif. Mais, avant qu'on eût abouti, le vénérable (*Yen Wou-houei*) mourut. Son successeur put cependant confier à *T'ien-yi tseu* la dignité de directeur des travaux. Quelques années se passèrent encore, puis, sur une requête adressée au (*tchong chou*) *cheng* et au ministère (des rites) ⁴⁾, l'autorisation de faire les réparations fut enfin accordée.

1) Ce personnage, qui vécut de 1182 à 1240, se nommait *Yen Che* 嚴實 et avait pour appellation *Wou-chou* 武叔; on trouvera sa biographie dans le chap. CXLVIII, p. 7 et suiv.. du *Yuan che*. D'abord commandant militaire de la ville de *Tch'ang-ts'ing* 長清, dans le *Chan-tong*, au service de la dynastie *Kin*, il se soumit en 1218 à la dynastie *Song*; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que son nouveau souverain n'avait aucune chance de pouvoir résister aux attaques des Mongols et c'est pourquoi, dès l'année 1220, il se rallia aux envahisseurs qui le comblèrent d'ailleurs d'honneurs. En l'année 1234, ils se rendit à Karakorum; Ogotai khan lui conféra le titre de chef de dix mille foyers (*wan hou*) dans la région qui correspond au *Chan-tong* actuel. Il mourut en 1240. En 1261, on lui accorda rétrospectivement le titre nobiliaire de duc du royaume de *Hou* et le nom posthume de *Wou-houei*.

2) L'ancienne commanderie de *Tong-p'ing* 東平 avait son centre administratif à 20 *li* à l'E. de l'actuelle préfecture secondaire de *Tong-p'ing*, qui dépend de la préfecture de *T'ai-ngan* dans la province de *Chan-tong*.

3) C'était là une marque insigne de la faveur impériale.

4) Cette valeur de l'expression 省部 nous est révélée par diverses inscriptions de l'époque mongole; cf. *T'oung pao*, 1908, p. 322, ligne 20, et p. 324, note 2.